



DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

APERÇU

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) a été adoptée à l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 septembre 2007. Elle établit des normes minimales « pour la dignité, la survie et le bien-être des peuples autochtones ».

Des gouvernements et des peuples autochtones du monde entier ont travaillé pendant des décennies pour obtenir ce résultat. Les Premières Nations ont joué un rôle de premier plan dans le cadre de ces travaux.

Le Canada est maintenant signataire de huit résolutions des Nations Unies adoptées par consensus qui appuient la Déclaration des Nations Unies en partenariat avec les peuples autochtones. Le but est de collaborer avec les peuples autochtones pour élaborer des plans d'action nationaux et d'autres mesures pour soutenir sa mise en œuvre.

L'APN a adopté de nombreuses résolutions demandant la mise en œuvre complète et significative de la Déclaration des Nations Unies, y compris l'élaboration d'un cadre législatif fédéral pour appuyer cette mise en œuvre.

En vertu du protocole d'entente Canada-APN sur les priorités conjointes, signé le 12 juin 2017, le Canada s'est engagé à

travailler « en partenariat sur des mesures visant la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, incluant l'élaboration conjointe d'un plan d'action national et d'une discussion des propositions sur un cadre législatif fédéral sur la mise en œuvre ».

En 2016, le député Romeo Saganash a déposé le projet de loi d'initiative parlementaire C-262, *Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Ce projet de loi visait à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le projet de loi exigeait que le Canada travaille avec les peuples autochtones à l'élaboration d'un plan d'action national. Les Premières Nations ont exprimé leur appui inconditionnel au projet de loi C-262.

L'APN a milité fermement en faveur du projet de loi. Toutefois, le projet de loi C-262 a fait l'objet de tactiques dilatoires de la part des sénateurs conservateurs avant la fin de la dernière session parlementaire et il n'a pas reçu la sanction royale.

Certains des efforts de plaidoyer de l'APN sont énumérés ci-dessous :

- En 2017, l'APN a présenté au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) de l'ONU des problèmes concernant la mise en œuvre de la *Déclaration des*

COMPTE RENDU DE L'APN

Novembre 2019

Nations Unies. Au mois d'août 2017, le CERD a recommandé que le Canada adopte un cadre législatif et un plan d'action national et qu'il réforme les lois, les politiques et les règlements du pays pour les harmoniser avec la Déclaration des Nations Unies.

- En septembre 2017, le Chef national Perry Bellegarde a écrit à la ministre de la Justice d'alors, l'honorable Jody Wilson-Raybould, afin d'exhorter le gouvernement à appuyer le projet de loi C-262. En novembre 2017, le Chef national Bellegarde a écrit à chacun des parlementaires et des sénateurs pour leur demander d'appuyer le projet de loi C-262.
- Le 20 novembre 2017, la ministre Wilson-Raybould a annoncé l'appui du gouvernement au projet de loi d'initiative parlementaire C-262.
- La Chambre des communes a débattu du projet de loi C-262 pendant une heure le 5 décembre 2017. Le même jour, les Chefs en assemblée ont affirmé l'appui des Premières Nations au projet de loi C-262 en adoptant la résolution n° 97/2017, *Appui au projet de loi C-262, Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.*
- En janvier 2018, le Chef national Bellegarde a écrit au premier ministre Trudeau pour reconnaître l'appui exprimé par le gouvernement à l'égard du projet de loi C-262 et la nécessité de collaborer avec les

Premières Nations au sujet de l'intérêt déclaré du Canada pour de nouvelles initiatives.

- Le 27 mai 2018, le Chef national a témoigné en faveur du projet de loi devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord.
- De plus, l'APN a mené une fructueuse campagne d'envoi de courriels qui s'est traduite par l'envoi de plus de 700 000 courriels aux sénateurs.
- En novembre 2018, le Chef national s'est adressé au Groupe des sénateurs indépendants pour présenter toute la législation qui importe aux Premières Nations, incluant le projet de loi C-262.
- L'APN a appuyé des manifestations contre les tactiques dilatoires coordonnées au Sénat, a mené une fructueuse journée de plaidoyer et a fait d'innombrables appels téléphoniques aux parlementaires et aux sénateurs.
- L'APN a travaillé étroitement avec la Coalition des droits des peuples autochtones (*Coalition for the Human Rights of Indigenous Peoples*) dans le cadre de cette initiative.

COMPTE RENDU DE L'APN

Novembre 2019

COMPTE RENDU

Le 29 novembre 2018, l'APN a indiqué dans son document *Honorer les promesses : les priorités des Premières Nations et du Canada pour les élections fédérales de 2019*, publié juste avant l'émission du bref pour la tenue de l'élection de 2019, que l'entrée en vigueur d'une Loi « au moins aussi énergique que le projet de loi C-262 » visant à mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies* est un engagement clé.

Le Parti Vert, le Nouveau Parti démocratique et le Parti libéral se sont engagés à mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies* au moyen d'une législation gouvernementale dans chacune de leur plateforme électorale.

Le Parti libéral s'est engagé à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* dans la première année d'un nouveau mandat.

Le 24 octobre 2019, la Colombie-Britannique a déposé et lu pour la première fois le projet de loi C-41, *Loi concernant les droits des peuples autochtones, 2019*. La Loi fournit un cadre législatif qui permet à la Colombie-Britannique de mener le peloton au niveau provincial et de s'engager à l'importante mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies*. Ce cadre s'attaquera à l'héritage du colonialisme dans les lois et les politiques de la Colombie-Britannique qui continue de nier les droits fondamentaux des peuples autochtones et de ses membres.

La Loi exige que la province collabore avec les peuples autochtones pour élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies*. Elle demande aussi la mise sur pied d'un processus collaboratif qui veillera à ce que les lois de la Colombie-Britannique respectent les droits de la personne affirmés dans la *Déclaration des Nations Unies*.

PROCHAINES ÉTAPES

- L'APN travaillera avec l'actuel gouvernement minoritaire pour veiller à ce qu'il respecte son engagement d'adopter une législation fédérale afin de mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies*.
- L'APN exhorte les leaders de chacun des partis à appuyer le dépôt d'une législation fédérale visant la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies* comme premier point à l'ordre du jour de la première session parlementaire.